

# SCO abandonne son projet de céder Unix

Placé sous la loi américaine du Chapitre 11 en situation de sursis avant une éventuelle banqueroute, SCO n'en finit plus d'accumuler les épreuves et de se rapprocher d'une fin peu glorieuse...

L'éditeur avait placé ses derniers espoirs de survie dans le projet de vendre ses actifs Unix et technologies mobiles au fonds de placements York Capital Management, contre 36 millions de dollars, ce qui lui aurait permis de sortir de l'imbroglie dans lequel il s'est placé, sans gloire mais en payant ses dettes.

Sauf qu'en s'attaquant à IBM et à Novell, et en menaçant la communauté Linux, pour avoir, selon ses affirmations, détourné du code Unix dont il s'affirmait propriétaire dans le noyau Linux, SCO aurait dû s'attendre à affronter forte partie !

Ainsi, dans un jugement de la Cour de District de l'Utah en date du 10 août dernier, Novell a été reconnu comme l'unique propriétaire des droits d'Unix... Et contraint SCO à verser à Novell 25 millions de dollars au titre des ventes de licences.

Ainsi IBM a-t-il contesté la vente des activités Unix, rappelant que le Chapitre 11 est destiné à permettre de réorganiser une société en difficulté, et non pas de lui donner le temps de céder ses actifs.

Est-ce le juge en charge du Chapitre 11 ? Est-ce le retrait du fonds ? Est-ce que SCO a pris peur ? Toujours est-il que SCO, dans un court document, a indiqué à la Cour de banqueroute du District du Delaware qu'il abandonne son projet.

L'avenir n'en finit plus de s'assombrir pour SCO...